

Le b.a.-ba du Marché Volontaire de Carbone



**Chapitre 8 :
Quelle est la
structure du
marché volontaire
du carbone ?**

Chapitre 8 : Quelle est la structure du marché volontaire du carbone ?

Le marché volontaire du carbone (MVC) compte un grand nombre d'actrices et d'acteurs. Du côté de l'offre, les développeuses et développeurs d'activités sur le MVC obtiennent les réductions et absorptions d'émissions de gaz à effet de serre (GES) qui permettent de délivrer des **crédits carbone**. Les activités sur le MVC sont développées, certifiées et reçoivent des crédits selon un processus déterminé par les **standards de certification de réduction des émissions**. Les **gouvernements** ainsi que les **peuples autochtones et les communautés locales** interviennent sur le MVC en tant que développeuses et développeurs d'activités, partenaires consulté-e-s ou bénéficiaires. Les entreprises, les investisseurs(euses), les particuliers, les gouvernements et les organisations non gouvernementales (ONG) **achètent** des crédits carbone pour financer le développement d'activités sur le MVC. Le prix des crédits carbone est déterminé par le millésime, la **qualité**, les certifications, le pouvoir de négociation et le risque. La figure 8.1 illustre le rôle joué par les actrices et acteurs du MVC.

Qui sont les actrices et acteurs principaux(ales) du MVC ?

Pour créer une activité sur le MVC, les développeuses et développeurs la conçoivent, consultent les entités publiques et les **peuples autochtones et les communautés locales** concerné-e-s, se conforment aux critères du **standard ad hoc** qui leur remet une certification, mettent en place des systèmes de suivi et vendent des crédits à des acheteuses ou acheteurs ou à des intermédiaires. Les développeurs(euses) d'activités peuvent faire appel à des investisseurs(euses) pour le financement en amont, établir un partenariat avec les peuples autochtones et les communautés locales ou des organisations de la société civile, ou une collaboration avec d'autres participant-e-s. Pour obtenir une avance de financement pour leurs activités sur le MVC, **les gouvernements** peuvent puiser dans les ressources budgétaires ou s'adresser à des programmes parrainés par des donatrices et donateurs.

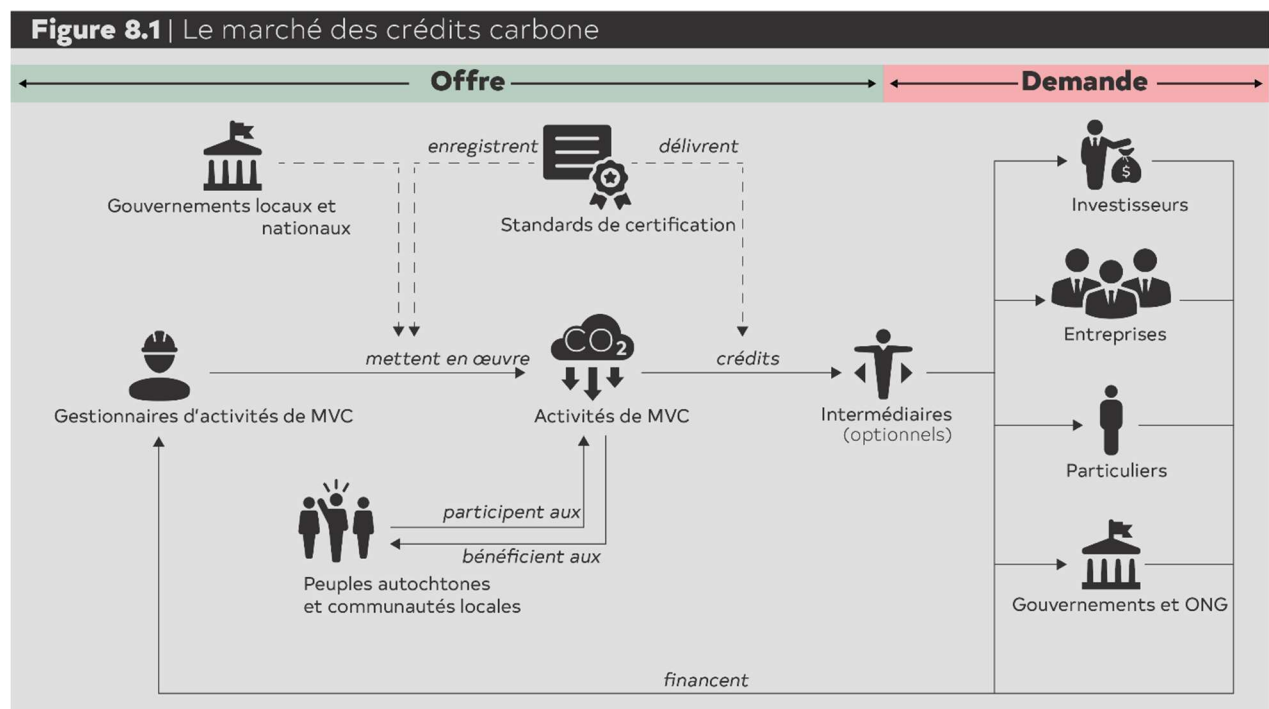
Du côté de l'offre, les acteurs(rices) principaux(ales) sont **les développeuses et développeurs d'activités sur le MVC**. Ils et elles conçoivent et mettent en œuvre

des activités d'atténuation qui sont enregistrées auprès de **standards de certification de réduction des émissions** et qui génèrent des **crédits carbone**. Parmi les développeuses et développeurs figurent des organisations privées à but lucratif et non lucratif, des propriétaires fonciers(ières) privé-e-s, des **groupes de peuples autochtones et de communautés locales**, des municipalités, des agences publiques ou — notamment dans le cas de programmes juridictionnels du secteur public — des **gouvernements** locaux ou nationaux.

Les entreprises privées créent la majorité de la demande de crédits carbone sur le MVC. Elles les **utilisent** pour compenser volontairement les émissions de GES ou contribuer à des objectifs d'atténuation du changement

climatique au-delà des émissions produites au sein de leur chaîne de valeur. Les gouvernements, les ONG et les particuliers achètent également des crédits carbone sur le MVC pour compenser les émissions issues de vols, d'événements ou de la production de biens et services. Les activités, produits ou services qui compensent les émissions de GES sont souvent commercialisés comme étant « neutres en carbone ».

Les investisseurs(euses) et intermédiaires agissent du côté de l'offre comme de la demande en investissant dans des activités sur le MVC et en achetant des crédits carbone. Les intermédiaires du marché sont généralement des entreprises à but lucratif qui agissent comme des traders ou des gestionnaires de fonds et gèrent des portefeuilles de crédits



carbone. Celles-ci garantissent la disponibilité de capitaux à risque et contribuent à la stabilité du marché. Les investisseuses et investisseurs sont des entreprises ou fondations privées, ou des particuliers, qui collaborent avec des développeuses et développeurs d'activités ou des intermédiaires afin de financer les activités génératrices de crédits carbone, souvent en échange d'une quantité ou d'un prix garantis pour les crédits ainsi générés.

Les standards de certification de réduction des émissions

définissent les critères que les activités sur le MVC doivent remplir pour générer des crédits carbone négociables. Les [standards de certifications](#) fournissent la méthodologie à suivre pour générer des crédits carbone, certifier la conformité aux méthodologies et garanties, délivrer des crédits carbone et maintenir des registres qui suivent les transferts de crédits. Dans la plupart des cas, les organismes de certification de crédits carbone sont des ONG.

Les gouvernements peuvent imposer une [influence réglementaire](#) sur le MVC en formulant des normes et garanties sociales et environnementales, en définissant des [droits carbone](#) et des critères de [partage des avantages](#), ou en rattachant le MVC aux engagements de [l'Accord de Paris](#), aux marchés de conformité ou à d'autres systèmes de prix du carbone. Par ailleurs, les

gouvernements participent activement aux activités sur le MVC.

Les peuples autochtones et communautés locales peuvent détenir des terres, des forêts ou des [droits carbone](#), ou bénéficier d'un accès, par coutume ou tradition, à des terres où ont lieu des activités de réduction des émissions. Les [peuples autochtones et les communautés locales](#) interviennent du côté de l'offre sur le MVC en tant que développeurs(euses) d'activités, partenaires consulté-e-s ou bénéficiaires de ces activités et des recettes qui en découlent. Dans certains cas, les peuples autochtones et les communautés locales sont impliqué-e-s sur le MVC à leur insu, car des activités sont développées sur les terres qu'ils ou elles gèrent, sans consultation préalable et sans reconnaissance de leurs droits. Les peuples autochtones et les communautés locales doivent être consulté-e-s quand des activités sur le MVC sont susceptibles d'avoir une incidence sur leur vie. Ils et elles pourront ainsi prendre part à leur développement et aux accords de [partage des avantages](#), le cas échéant.

À quoi ressemble le cycle des activités sur le MVC ?

Le cycle des activités sur le MVC désigne le processus par lequel les activités sur le MVC sont conçues, les avantages pour le climat générés, et les crédits carbone

délivrés et échangés. Il comprend généralement les étapes mentionnées dans la figure 8.2 et détaillées ci-dessous. Le cycle des standards qui certifient des projets (par exemple, le Verified Carbon Standard [VCS] et le Gold Standard for the Global Goals [GS4GG]), et le cycle de ceux qui certifient des programmes juridictionnels (par exemple, le cadre de la REDD+ juridictionnelle et imbriquée [JNR] et l'architecture pour les transactions REDD+/la norme d'excellence environnementale REDD+ [ART/TREES]) comportent sensiblement les mêmes étapes. L'ART/TREES se distingue des autres standards, car les développeuses et développeurs de programmes – ou participant-e-s – ne peuvent être que des gouvernements nationaux ou des entités régionales et locales compétentes. Le JNR exige également des développeuses et développeurs au niveau juridictionnel et comporte des critères particuliers pour les projets ou programmes juridictionnels imbriqués.

Planification : les développeuses et développeurs d'activités des secteurs public et privé choisissent un [standard de certification de réduction des émissions](#) sur le MVC et une méthodologie approuvée pour créer les activités. Les parties prenantes sont identifiées. Des études de faisabilité et la consultation des parties prenantes peuvent s'effectuer ou être lancées à cette étape.

Conception : les développeuses et développeurs préparent la documentation de l'activité en respectant les recommandations du standard de certification qu'ils et elles choisissent pour la certification des avantages climatiques de leur activité. La documentation doit démontrer que la développeuse ou le développeur d'activités sur le MVC a correctement appliqué les méthodologies choisies et respecté les critères associés.

Validation : pour être enregistrée, une activité doit être validée par une auditrice ou un auditeur tiers(ce), souvent connu-e sous le nom d'organe de validation/de vérification. Les rapports de validation sont soumis après un audit des documents de conception de l'activité, qui comprend généralement une visite du site et une consultation des parties prenantes.

Enregistrement : avant celui-ci, le standard examine les rapports de validation. Si l'activité respecte les règles et critères du standard qui la certifie, elle est enregistrée. L'activité sur le MVC peut être mise en œuvre dès son enregistrement.

Mise en œuvre : la mise en œuvre de l'activité suit la procédure décrite dans les documents soumis pour l'enregistrement et la validation.

Suivi : les activités sont suivies pour garantir la concrétisation des réductions d'émissions décrites dans les documents du projet ou

du programme. Les développeuses et développeurs d'activités préparent et respectent un programme de suivi. Ils et elles consignent par ailleurs les réductions d'émissions dans des rapports de suivi périodiques.

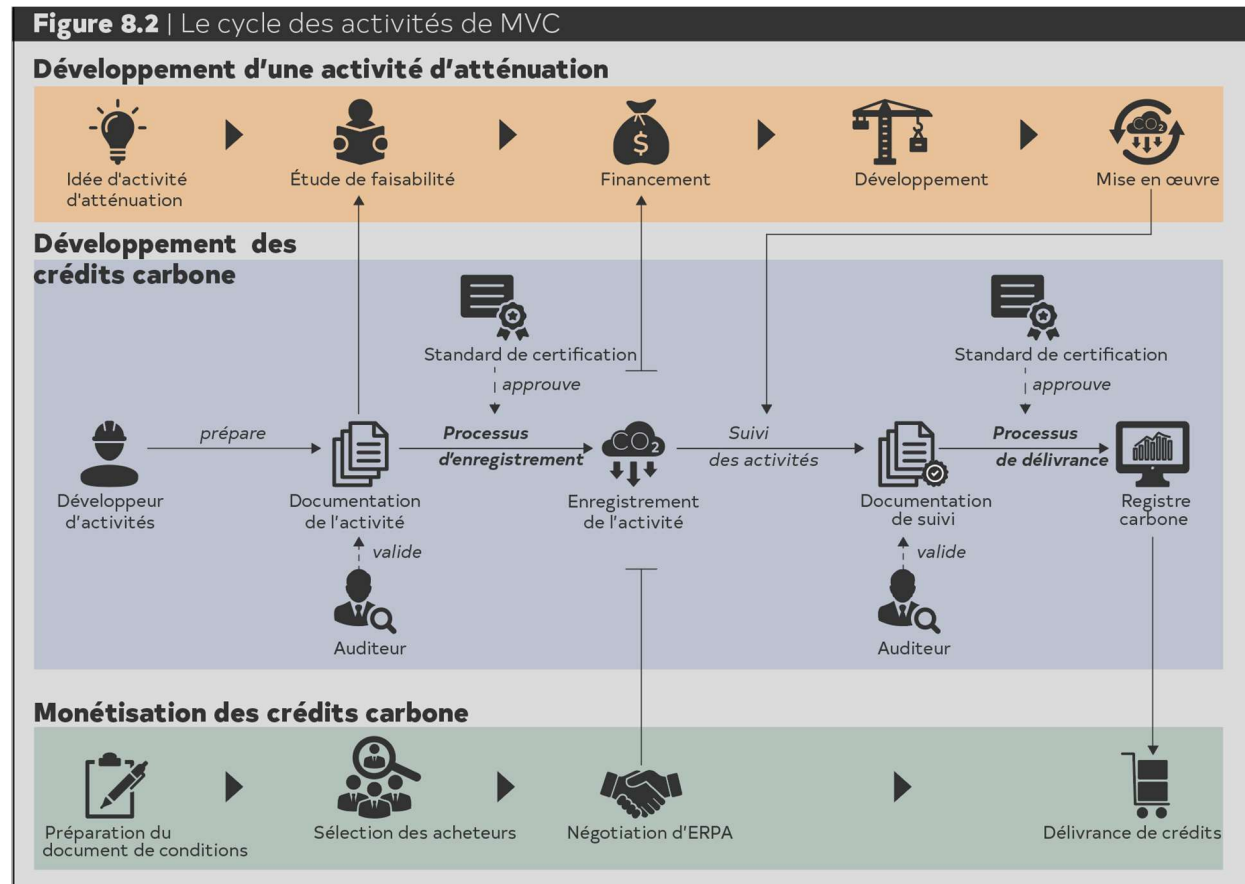
Vérification : les rapports de suivi périodique du projet ou du programme sont vérifiés par un organe de validation/de vérification et par le standard qui a certifié l'activité. Cette vérification précède nécessairement la délivrance de crédits carbone.

Délivrance : une fois que l'organisme de réglementation du standard de certification a approuvé la délivrance de crédits carbone, ceux-ci sont versés sur le

compte de la développeuse ou du développeur d'activités dans le registre de ce standard. Les crédits carbone peuvent être transférés, retirés et annulés après leur délivrance. Le transfert de crédits carbone est consigné dans le registre du standard de certification, ce qui permet de transférer les crédits d'un compte à l'autre et de tracer les transactions.

Comment le prix des crédits carbone est-il déterminé ?

Les conditions commerciales des transactions carbone sont souvent définies dans un contrat d'achat (de crédits) de réduction des émissions (ERPA) conclu entre le



ou la vendeur(euse) et l'acheteur(euse). Y figure le prix de chaque crédit carbone pour l'activité sur le MVC en question.

Ce prix est une information essentielle, tant du côté de l'offre que de la demande sur le marché. Du côté de la demande, les acheteuses et acheteurs comparent le coût induit par la réalisation des objectifs climatiques de l'entreprise et le prix du carbone pour déterminer le rôle que le MVC peut jouer quand il s'agit d'atteindre ces objectifs. Du côté de l'offre, des signaux de prix clairs s'avèrent importants pour les développeuses et développeurs. Ils leur permettent de statuer sur la rentabilité du développement d'activités sur le MVC, mais aussi sur l'ampleur de la contribution de la finance carbone aux coûts de développement et de mise en œuvre.

Actuellement, les prix sur le MVC manquent de transparence. Il n'existe pas de mécanisme commun pour les déterminer et améliorer la transparence du marché. Néanmoins, il paraît évident que les crédits carbone de différentes origines et qualités ne valent pas le même prix. Entre août 2022 et août 2023, le [prix des crédits carbone](#) a oscillé entre quelques cents et 13,30 dollars, les crédits de solutions fondées sur la nature (SfN) obtenant toujours une estimation bien supérieure.

À mesure que les volumes et la liquidité du marché augmentent, des méthodes de tarification plus

standardisées pourraient apparaître. Les échanges, la notation financière et l'indice des prix devraient rendre le système de prix du carbone plus transparent. En outre, certaines initiatives, telle la [Taskforce on Scaling Voluntary Carbon Markets](#) et [Voluntary Carbon Markets Integrity Initiative \(VCMI\)](#), ont pour but de renforcer l'harmonisation, l'efficacité et la transparence du MVC.

Le prix des crédits carbone est déterminé par le millésime, la qualité, les certifications, le pouvoir de négociation et le risque.

Les crédits les plus récents sont [estimés davantage](#) que les plus anciens. L'année de délivrance d'un crédit carbone correspond à son millésime. Les acheteuses et acheteurs privilégieront peut-être les crédits d'un millésime plus récent, car leur délivrance respecte des méthodologies et des critères de standard dont la mise à jour est plus récente. Ceux-ci seront peut-être aussi disponibles dans des secteurs qui ne recevaient jusqu'à pas de crédits du MVC, comme les technologies d'élimination du dioxyde de carbone. Il est également plus aisé de déterminer l'additionnalité de nouveaux crédits sur le plan financier : les crédits de millésimes plus anciens représentent parfois des réductions ou absorptions des émissions de gaz à effet de serre issues d'activités pour lesquelles les incitations financières du MVC sont désormais inutiles. Par ailleurs, les

réductions ou absorptions des émissions de gaz à effet de serre générées à partir de 2021 ouvrent potentiellement droit aux [résultats d'atténuation transférés au niveau international prévus par l'article 6](#) de l'Accord de Paris.

La répartition des risques se reflète dans les prix du carbone.

Les prix du carbone dépendent de la manière dont les risques liés au développement d'activités, à l'investissement et à la performance sont alloués. En général, plus les risques perçus sont faibles, et plus les mesures en faveur de la [qualité](#) des réductions ou absorptions des émissions de gaz à effet de serre sont rigoureuses, plus le prix du crédit carbone sera élevé. Quand les acheteuses et acheteurs agissent comme des investisseuses et investisseurs dans les activités sur le MVC, ils et elles conservent souvent le droit de bénéficier de réductions par rapport aux prix du marché des crédits carbone. De même, quand les acheteuses et acheteurs acceptent d'effectuer le paiement à la signature et de partager les risques en cas d'échec du projet ou du programme, chaque crédit carbone leur revient moins cher qu'en attendant la mise en œuvre et la certification. Les prix des ventes à terme de longue durée sont souvent inférieurs aux prix des crédits carbone directement échangés et exempts de risques de production ou de livraison. Les acheteuses et acheteurs qui concluent des

contrats à terme fixent le prix de futurs crédits carbone. L'évolution du marché décidera si ces crédits carbone profiteront aux acheteurs(euses) et vendeurs(euses).

Les crédits de haute qualité coûtent plus cher. Souvent, les activités sur le MVC qui génèrent des [crédits de haute qualité](#) ont des coûts relativement plus élevés quand il s'agit de concevoir et de mettre en œuvre les activités, d'effectuer le suivi, de vérifier les répercussions et de tisser des liens avec les parties prenantes au niveau local. Les crédits de haute qualité représentent des réductions ou absorptions d'émissions de gaz à effet de serre réelles, quantifiables et additionnelles, qui s'accompagnent de co-bénéfices sociaux et environnementaux. La vérification du développement durable, de la préservation de la biodiversité, et d'autres avantages sociaux et écologiques qui viennent s'ajouter aux réductions et absorptions d'émissions, requiert un investissement initial considérable. Elle demande une fiabilité croissante du suivi, qui s'accompagne d'une augmentation des coûts.

Bien que les acheteuses et acheteurs souhaitent soutenir des activités de haute qualité sur le MVC, le paiement d'un prix qui reflète les réels besoins financiers de ces activités les rebute souvent. Plusieurs possibilités s'offrent pour encourager les investissements dans les activités de haute qualité

sur le MVC : imposer des critères de [partage des avantages](#) clairs et transparents dans les juridictions où ont lieu les activités sur le MVC ; utiliser des [standards de certification de réduction des émissions](#) qui certifient la contribution aux objectifs de développement durable (ODD) ; et suivre et quantifier les avantages en termes de développement durable pour démontrer que les prix, bien qu'élevés, sont justes.

Des certifications supplémentaires peuvent faire monter les prix. Les activités sur le MVC qui obtiennent des certifications supplémentaires d'un éventail plus large d'avantages en matière de durabilité exigent des prix plus élevés. Par exemple, le standard Climate, Community, and Biodiversity (CCB) confirme les avantages environnementaux et sociaux des projets carbone forestiers. Grâce au Sustainable Development Verified Impact Standard (SD VSta) de Verra ou au GS4GG, les développeuses et développeurs de projets peuvent certifier les ODD. Les contributions au développement durable certifiées garantissent la réalité de ces avantages aux acheteuses et acheteurs, mais aussi la probabilité de répercussions positives sur le plan environnemental et social, en plus des réductions et absorptions d'émissions de gaz à effet de serre. Le GS4GG et le SDVSta certifient les attributs positifs d'un point de vue environnemental et social des activités sur le MVC. Pour les

développeuses et développeurs d'activités qui souhaitent aller encore plus loin, le GS4GG et le SDVSta certifient des actifs de développement durable qui s'échangent et s'évaluent indépendamment des crédits carbone issus de l'activité d'atténuation sous-jacente.

Les prix sont déterminés par des asymétries de pouvoir et la capacité de négociation des parties. Si certain-e-s acheteurs(euses) ou groupes d'acheteurs(euses) dominant des parts du MVC, ils et elles peuvent souvent déterminer les prix. Sont particulièrement concernés les programmes juridictionnels de la réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts et la conservation, la gestion durable et le renforcement des stocks de carbone forestiers (REDD+), dans lesquels quelques acheteurs(euses) multilatéraux(ales) et bilatéraux(ales) coordonné-e-s ont dominé les transactions par le passé. Les prix de référence sont définis par des programmes de système de paiements basés sur les résultats, comme le Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF) ou le programme REDD Early Movers (REM), des acheteurs(euses) bilatéraux(ales), comme l'Initiative internationale pour le climat et les forêts de la Norvège (NICFI), ou des standards concentrés sur une juridiction, comme la Coalition LEAF (Lowering Emissions by Accelerating Forest).

Les prix définis par ces initiatives au niveau des programmes influencent les prix du carbone à l'échelle de projets de catégorie semblable.

Remerciements

Auteures : Melaina Dyck, Charlotte Streck et Danick Trouwloon

Graphiste : Sara Cottle

Contributrices et contributeurs : Georg Hahn, Leo Mongendre, Laura Carolina Sepúlveda et Theda Vetter

Traduction en français : Laurence Echasserieu

Date de publication : octobre 2023

Le b.a.-ba du marché volontaire du carbone (Le b.a.-ba du MVC) est soutenu par la Climate and Land Use Alliance (CLUA). Les auteures remercient les réviseuses et réviseurs, ainsi que les partenaires qui ont généreusement contribué à ce b.a.-ba du MVC par leur savoir et leur expertise.